19ème TROPHEES VIDEO et DIAPORAMA SUBAQUATIQUE du CIALPC

Afin de poursuivre la promotion de l'activité vidéo subaquatique amateur au niveau régional et national, la 19ème édition des TROPHEES VIDEO et DIAPORAMA SUBAQUATIQUE du CIALPC aura lieu le :

Samedi 18 Mars 2017 à 15 h,

Salle de L'Auditorium

Remise des prix et projection des films ouvertes à tous

Palais des Congrès de Rochefort

TROPHÉES:

Trophée Vidéo Espoir : court métrage d'amateur à partir d'images vidéo* d'une durée allant de **3 à 6** minutes maximum.
Réservé aux personnes n'ayant jamais gagné à une compétition de la FFESSM.

Trophée Vidéo Master : court métrage d'amateur à partir d'images vidéo* d'une durée allant de **3 à 6** minutes maximum.
Réservé aux personnes ayant déjà gagné une compétition de la FFESSM.

Trophée Diaporama : court métrage amateur à partir d'images fixes* subaquatiques d'une durée de **1'30" à 4'**.

* voir règlement

PRIX SPÉCIAUX :

Prix « Humour ».
Le film ou diaporama toutes catégories confondues qui tout en respectant l'environnement sera jugé pour son aspect humoristique.

Prix « Nature et biodiversité».
Le film ou diaporama toutes catégories confondues qui mettra en avant la nature et la biodiversité, dans le respect de l'environnement.

Prix « ALPC ».
Film ou diaporama toutes catégories confondues ayant mis en avant les sites de plongée de la région ALPC.

Prix « Coup de cœur du jury ».
Film ou diaporama toutes catégories confondues élu par les jury diaporama et vidéo.

NB :
Nouveau le règlement.
La liste des partenaires sera rajoutée quand elle sera finalisée.

Règlement des trophées vidéo et diaporama du CIALPC:

Règlement :
La durée totale du film ou diaporama est hors générique de fin.
Le film sera envoyé sans générique, pour le jury, cela pour le respect de l'anonymat des œuvres.
Le même film sera joint avec un générique pour la projection publique finale.
Des images fixes peuvent figurer dans un film ainsi que des images vidéo dans un diaporama mais elles ne devront pas dépasser **20%** de la durée totale du film ou diaporama.
Les images sous marines seront issues du milieu naturel (eau douce et/ou mer), ou d'activité piscine/fosse.
Les images terrestres ne devront pas dépasser **20%** de la durée totale du film.
Le film ne devra pas porter d'identification volontaire permettant de reconnaître l'auteur lors de la présentation au jury.
Le film devra être sonorisé.
Le film peut être le fruit d'un travail **d'équipe d'amateurs**.

Un même compétiteur ou une même équipe peuvent présenter 2 films et/ou diaporamas.

En aucun cas un film ou un diaporama présentés lors d'une édition précédente des présents trophées ne pourront concourir de nouveau.
Les trophées et prix seront remis aux vainqueurs du classement général.
Les films ou diaporamas des compétiteurs présents à la remise de prix seront projetés au public.
Les concurrents présents seront récompensés sous forme de lots tirés au sort.

La présentation des films au jury sera faite par ordre chronologique de réception à l'organisation.
Le jury sera composé de 4 à 6 personnes plongeuses ou plongeurs et/ou issues du monde de l'image et éventuellement d'une personne extérieure.
La présentation des films en privé au jury aura lieu **à Rochefort le 17 Mars à 19h**
Tout film arrivant après cette date ne sera pas pris en compte sauf événement indépendant de la part du concurrent.

Une préinscription par mail est recommandée à l'adresse suivante : bbhome@wanadoo.fr

- Scénario : sur 50 points (fil conducteur, rythme, originalité, créativité, commentaire, dialogue).
- Prises de vues : sur 50 points (qualité, cadrage, stabilité).
- Montage image : sur 50 points (titrage, assemblage, effets, choix des transitions).
- Montage son : sur 50 points (qualité du son, transitions, synchronisation musique et/ou commentaire ou dialogue, bruitage).

Des points seront retirés ou des films seront exclus de la compétition si le jury constate :
- que certaines images ont un caractère pornographique ou litigieux
- que certaines images sont dégradantes pour le milieu
- que la faune et la flore ont été déplacées ou détériorées
- qu'il y a non respect du règlement

La décision du jury sera sans appel.

Pour pouvoir participer aux trophées vidéo et diaporama du CIALPC :

Il faut être licencié de la FFESSM (en cours de validité au moment de la compétition soit licence 2017).

Envoyer le film en fichier « H264, .mov ou .mp4» (pas de « .exe » ni « blu ray »), sur support DVD / clef USB, sur le DVD ou la clef USB ne sera inscrit **que le titre du film et sa durée**, ainsi que la fiche d'inscription dûment remplie accompagnée d'un chèque de **15€** pour **1** film ou **20€** pour **2** films à l'ordre du CIALPC **à :**

Bernard Blanchard

19° Trophées du CIALPC

12 Rue des Pierrières

17350 CRAZANNES

Dès réception des films, une vérification de la lisibilité sera faite, en cas de problème le compétiteur en sera informé par mail ou téléphone. En aucun cas la date limite d'envoi des films ne devra être dépassée.

* Vous pouvez nous contacter par mail si vous rencontrez une difficulté ou besoin d'une aide. bbhome@wanadoo.fr

Fiche d'inscription

19ème TROPHEES VIDEO ET DIAPORAMA SUBAQUATIQUE du CIALPC

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

N° de téléphone : _____ Adresse mail: _____

Nom du Club : _____N° du Club : _____

Numéro de licence 2016/2017 :_____ Région : _____

Participe au trophée : Vidéo Espoir / Vidéo Master / Diaporama

Titre et durée du film ou diaporama 1 :

_____

_____

Titre et durée du film ou diaporama 2 :

_____

_____

Si niveau de vidéaste FFESSM indiquez lequel: _____

Assistera à la remise des prix : OUI / NON

Réexpédition du DVD des films primés et de votre prix éventuel: OUI / NON merci de faire un deuxième chèque de 6€ pour les frais d'expédition à l'ordre du Codepessm 17.

Rédaction manuscrite de la phrase suivante par le compétiteur:

L'expéditeur certifie qu'il est bien l'auteur du document présenté et en particulier des images sous-marines, en conformité légale pour la musique, et qu'il autorise sa projection en public ainsi que sa diffusion pour la promotion de la FFESSM et de ses commissions avec l'accord des personnes filmées.

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Date : Signature :

Fiche d'inscription accompagnée du film et du chèque de 15 € à l'ordre du CIALPC (20 € si deux films) + réexpédition un deuxième chèque de 6 € à l'ordre du Codepessm 17 avant le 18 février 2017 cachet de la poste faisant foi.